



Billet du président

L'assurance invalidité à nouveau dans le collimateur

L'assurance invalidité n'en finit pas d'être la cible des milieux adeptes des coupes drastiques dans les assurances sociales. Depuis 2004, les révisions se succèdent à un rythme effréné ayant chacune son lot d'économies sur des personnes déjà frappées par le sort. Les personnes handicapées ont vu depuis lors leurs prestations réduites de plus de 700 millions de francs par an. En outre, le premier paquet de la 6e révision de l'AI, entré en vigueur le 1er janvier 2012, entraînera, par la suite, la baisse ou la suppression d'un grand nombre de rentes. Mais cela est encore insuffisant. Lors de la session d'hiver, le Conseil national débattera du deuxième volet de la 6e révision de l'AI. Cette révision devrait être la dernière du plan prévu pour assainir l'AI, mais dans sa forme actuelle les mesures prévues sont dramatiques. Les organisations de handicapés – elles sont 46 – se sont regroupées en association et tirent la sonnette d'alarme en disant non à un nouveau démantèlement.

Un nouveau système de rentes inutile

La limite du supportable est atteinte en matière de réduction des prestations. Selon les chiffres de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS), le désendettement de l'AI est possible sans une nouvelle révision. Avant de pouvoir discuter de mesures aussi saignantes, il faudrait évaluer les incidences des dernières révisions. Le Conseil fédéral lui-même hésite à aller jusqu'au bout des économies prévues initialement (700 millions de francs). Dans son message au Parlement, il en a d'ailleurs raboté plus de la moitié (375 millions de francs). Le Conseil des Etats, qui a traité ce sujet lors de la session d'été des Chambres fédérales, semble, lui aussi, de cet avis.

Les mesures prévues

Sur la base du nouveau système, qui devrait permettre d'économiser 150 millions de francs, des pertes de revenu allant jusqu'à 30% deviendraient une réalité. La première mesure envisagée dans la 6b prévoit le remplacement du système actuel des quatre paliers de rentes (quart de rente, demi-rente, trois-quarts de rente et rente entière) par un système linéaire, où à chaque taux

d'invalidité correspondra un taux de rente spécifique. Selon le Conseil fédéral, cette mesure devrait permettre de favoriser la réinsertion professionnelle des rentiers et éviter certains « effets de seuils ». L'idée est alléchante, mais la réalité est toute autre. Ce sont les personnes les plus lourdement handicapées, à savoir celles qui présentent un taux d'invalidité supérieur à 60%, qui seront clairement pénalisées par ce nouveau système. Ces réductions de rente devraient permettre en théorie aux bénéficiaires AI de mieux exploiter leur « capacité résiduelle de gain » - à savoir la capacité de travail qui leur reste. Or, nombreux sont aujourd'hui les employeurs de notre pays, en particulier les petites et moyennes entreprises, qui peinent à préserver les emplois de leur personnel en bonne santé. Pour répondre aux intentions de la 6b, ils devraient ainsi créer des emplois à faible taux d'activité pour les personnes les plus lourdement handicapées. Au regard de la réalité du marché du travail, cela s'apparente à « la grande illusion ».

La deuxième pierre d'achoppement de cette révision 6b est la réduction des rentes pour enfants. Aujourd'hui un enfant de parent handicapé a droit à une rente complémentaire s'élevant à 40% de la rente principale. Avec cette révision, il est prévu de réduire les rentes pour enfants à 30% de la rente du parent. Ce sont donc potentiellement 60'000 familles qui verront leurs revenus diminuer et leur situation se fragiliser. Les chiffres parlent mieux que les mots. En 2011, le montant moyen de la rente AI en Suisse s'élevait à 1415 francs par mois. Un rentier AI obtient en plus 531 francs par mois (chiffre de décembre 2010) en moyenne par enfant. Si le Conseil national ne corrige pas les décisions adoptées par le Conseil des Etats et le Conseil fédéral, cette rente pour enfant sera coupée d'un quart.

Halte au massacre

Dans sa forme actuelle, le projet est indéfendable et dépasse la limite du supportable. N'oublions pas que les rentes AI ne couvrent déjà pas aujourd'hui le minimum vital. Près de 40% des bénéficiaires dépendent des prestations complémentaires. Si la 6b de-

vient réalité, cette dépendance augmentera massivement. Tout le monde sait que vivre avec un handicap est source de vulnérabilité. Pour continuer à vivre aussi dignement que possible dans notre société, les personnes handicapées ne peuvent accepter une nouvelle précarisation de leur situation. Si le Parlement devait adopter le projet dans sa forme actuelle, il est certain qu'on s'achemine vers un référendum. La FARES*) et la Fédération suisse des

retraités le soutiendraient à coup sûr. Ce serait une réponse à l'arrogance des milieux qui veulent faire des économies sur le dos des plus faibles.

Michel Pillonel

*) FARES, Fédération des Associations des retraités et de l'entraide en Suisse, une organisation faïtière, dont notre Fédération fait partie.

La Fédération vaudoise des retraités souffle ses 20 bougies et scrute son avenir

En 2012, la Fédération vaudoise des retraités (FVR) est arrivée à une étape importante de son existence: elle a soufflé ses 20 bougies. Le 2 octobre dernier, quelque 450 membres sont montés à bord du paquebot lacustre «Lausanne». Le soleil et la douceur automnale étaient au rendez-vous de cette croisière privée sur le lac Léman.

Le comité cantonal a voulu fêter cet anniversaire en toute simplicité, sans tambour ni trompette. Ce grand moment de partage et de convivialité restera gravé dans les mémoires des participants.

Parallèlement et aussi à l'occasion de cet anniversaire, la FVR doit se remettre en question et réfléchir à une stratégie de développement afin de faire connaître plus largement sa raison d'être, qui poursuit notamment le but de lutter pour une meilleure insertion des retraités dans la vie politique, culturelle et sociale. En effet, il faut noter que la FVR enregistre une forte diminution de ses membres (plus de 1'000 adhérents ces dernières années) et peine à en recruter de nouveaux. Notons aussi que des responsables motivés ne courent pas les rues. De plus, il faut savoir que ses ressources sont très faibles, car elle vit uniquement des modestes

cotisations de ses membres individuels et, bien sûr, ne bénéficie d'aucune subvention.

Pourtant, au vu de l'allongement permanent de vie de notre société, il devrait être aisé de trouver de nombreux nouveaux membres. Toutefois, il faut aussi noter que dans le canton de Vaud de très nombreuses associations, une vingtaine environ, sont au service des retraités. Citons, par exemple, l'AVIVO, l'Ecole des grands-parents, la Fédération des clubs d'aînés, la Fédération vaudoise de gymnastique pour personnes âgées, Le Mouvement des aînés, Le Service d'entraide bénévole, sans oublier la FVR.

Si, dans notre société contemporaine, la beauté, la force et la jeunesse sont très médiatisées et les aînés ont un grand potentiel commercial, il convient de se souvenir que l'Histoire a connu d'autres périodes, notamment dans la Grèce hellénistique. La FVR doit aller de l'avant, trouver les forces nécessaires et l'argent en vue de relever les défis de demain, malgré ses rides.

Yverdon, 22 octobre 2012

Christiane Layaz-Rochat, présidente de la FVR

Un pontentre passé récent et futur très proche

Le 24 mai 2012, au terme de l'Assemblée cantonale de GenerazionePiú, le président Giacomo Falconi, faisant preuve de beaucoup de sensibilité, informait les personnes présentes que notre secrétaire cantonal, Claudio Frascella, allait nous quitter. Il saisissait l'occasion pour nous rappeler que c'était une chance pour notre association d'avoir eu Claudio parmi nous pendant cinq ans.

En effet, c'était la période pendant laquelle, grâce au travail du secrétariat cantonal, la situation de "retraités invalides AAPI" a été remplacée par la naissance de GenerazionePiú redonnant sens et dignité aux personnes âgées de plus de 60, resp. 65 ans, ce qui signifie le respect de nos points sensibles, mais aussi de notre mémoire historique.

En cette délicate période de transition, dont la caractéristique est celle du changement, nous avons démontré toute la cohésion qui existe entre le président cantonal, les présidents des sections, le comité, les représentants de GenerazionePiú et les organes cantonaux et fédéraux, dans le but de maintenir le niveau que notre association a atteint jusqu'ici. Nous nous réjouissons du fait de pouvoir compter sur un secrétariat ad interim avec lequel le secrétariat administratif collabore. Nous restons dans l'attente de la désignation de la personne qui remplacera Claudio Frascella, personnage de tout premier plan au sein de l'OCST, sans oublier les défis futurs des années 2013 et 2014 avec l'entrée en fonction des fameux centres diurnes 2, voulus par le Département de la santé et de l'action sociale.

En tout cas et malgré la chaleur étouffante de cet été, nous avons travaillé à plein temps pour organiser le dernier séjour 2012 aux Thermes (du 11 au 18 novembre, déjà 40 inscriptions jusqu'à maintenant) et pour rédiger les pages dédiées à GenerazionePiù dans le journal "Il lavoro" et la page mensuelle du Giornale del Popolo.

La publication "Vademecum" paraîtra avant la fin du mois d'octobre de cette année, qui est l'Année du vieillissement actif, mais surtout l'Année de la solidarité entre générations. Le thème principal peut être ainsi résumé: « Dans la réalité quotidienne, la composition de la famille et l'ordre social ont changé, ce qui

a amené un plus grand isolement des différentes générations et l'absence de dialogue. Des ghettos se sont ainsi formés: les jeunes avec les jeunes, les personnes âgées avec les personnes âgées, les personnes vivant dans la gêne entre elles. » Une dizaine de personnes s'exprimeront sur ce thème dans le "Vademecum". Les cours d'informatique se poursuivent, ainsi que les activités concernant la mise à jour de notre site de G+.

Encore un grand merci à Claudio et nos meilleurs vœux pour sa nouvelle activité. Bon travail à tout le monde.

Lugano, 20 septembre 2012

Maria Luisa Delcò

Nouvelles de la Fédération Valaisanne des Retraités

La Fédération Valaisanne des Retraités (FVR), fondée en 1991, compte actuellement environ 7'000 membres provenant pour l'essentiel de 19 associations membres et quelques membres individuels. En regard des 58'000 personnes de plus de 65 ans vivant dans notre canton (310'000 habitants), il y a une certaine marge de membres possibles.

La FVR peut citer les activités suivantes:

Activités politiques ou citoyennes: La FVR est reconnue partenaire du Conseil d'Etat depuis 2002 et elle prend systématiquement position lors des procédures de consultation sur tous les nouveaux avant-projets de loi. Ainsi, elle s'est exprimée à propos de projets aussi variés que l'application de la loi fédérale en faveur des étrangers, les incompatibilités à accéder à des fonctions politiques, la révision partielle de la loi fiscale et à propos d'autres projets. Si certains textes législatifs ne concernent pas directement les aînés, la FVR tient à fournir une réponse circonstanciée à chacune des consultations.

La Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées

est une commission paritaire FVR / Etat du Valais qui produit des résolutions à l'intention du Conseil d'Etat, qui les transmet aux services concernés pour émettre des propositions de réalisation. Exemples de thèmes traités:

- la loi sur les soins de longue durée: chaîne de soins du domicile à l'EMS,
- la déduction fiscale (frs. 3'000.--) pour les personnes s'occupant d'un aîné,
- l'augmentation de la déduction des frais d'assurance-maladie, qui doublera dès l'année 2013 (frs. 3'500.-- pour une personne seule et plus de frs. 7'000.-- pour un couple).

La FVR est représentée dans cette commission par une délégation de huit membres.

Relations avec les associations membres: La FVR participe aux assemblées annuelles de ses associations. Elle les soutient financièrement pour faciliter leur gestion administrative ou pour les aider à la réalisation d'actions ponctuelles comme la Marche Cantonale des aînés, la réfection d'un chemin de promenade en montagne, la restauration d'une chapelle, un séjour de vacances, voire un voyage à l'étranger ou encore une contribution à la vie d'une chorale d'aînés.

Commissions permanentes:

La Commission du bulletin "Trait d'Union", une publication bilingue français-allemand qui paraît quatre fois par année avec un tirage de 1'500 exemplaires.

La Commission de la santé et des questions sociales. Après avoir pris une part active à l'organisation du dernier Parlement des Aînés, cette commission s'attache, entre autres, à établir une liste de lieux de vacances adaptés pour les aînés.

Le cycle de conférence/débats est un nouveau moyen d'action (à côté de la Landsgemeinde et du Parlement des Aînés) mis en place par la FVR à l'occasion de l'Année Européenne du Vieillissement Actif et de la collaboration entre les générations. Les cinq thèmes suivants ont été traités dans six lieux, entre le 8 mai et le 18 octobre 2012, à travers le canton:

- Retraités en action / Bewegt ins Alter,
- vivre chez soi à tous les âges,
- le travail de mémoire, les racines, les traces et les évolutions,
- la sécurité par le partage, sécurité sociale et assurances,
- faire face aux risques à tous les âges.

Cette action s'est déroulée avec un grand renfort de publicité (environ 70'000 papillons) et a profité de la précieuse collaboration de Monsieur Jean-Pierre Fragnière, professeur aux Universités de Genève et de Neuchâtel et directeur de l'INAG (Institut Universitaire Ages et Générations). Elle s'est voulue conviviale et

participative. Des prestations musicales, le verre de l'amitié, la présence de spécialistes et de stands d'information ou de présentation visibles avant, pendant et après les conférences ont accom-

pagné chaque conférence qui ont toutes connu une participation appréciable.

Jean-Pierre Salamin, président de la FVR

Discrimination des personnes âgées et malades par l'UDC

Depuis des décennies, le système de santé de notre pays est basé sur le civisme et la solidarité entre les générations. Dans une prise de position de l'UDC, ce principe éprouvé a été mis en question par le président du parti, Toni Brunner, lors d'une déclaration devant les médias du Palais fédéral, le mercredi, 11 juillet 2012.

Que veut l'UDC? Elle veut, entre autres, faire participer davantage les personnes âgées au coût de la santé en modifiant comme suit les conditions des primes de l'assurance-maladie: fixation de la franchise minimale à 2'500 francs et augmentation de la quote-part personnelle de 700 à 1'400 francs. Selon Toni Brunner, ce seraient les personnes âgées qui causent la plus grande partie des coûts.

Exactement un jour avant la conférence de presse du 11 juillet 2012, l'Observatoire suisse de la santé "Obsan" a publié des statistiques sur le développement des coûts de la santé entre 1998 et 2010. Elles contredisent clairement l'affirmation de l'UDC en révélant les chiffres suivants:

"Pendant ces 12 ans, les dépenses des caisses-maladie ont augmenté de 77 pourcents ou 9 milliards de francs. Seuls 590 millions de ce montant, ou 6,5 pourcents, peuvent être

considérés comme étant dûs au vieillissement des personnes assurées.

Par contre, 1,3 milliards de francs, ou 14,4 pourcents, ont été causés par l'augmentation de la population".

C'est Maik Roth, auteur de l'étude Obsan, qui le dit. Les statistiques de l'Obsan donnent encore d'autres raisons et opinions concernant l'augmentation du coût de la santé.

Au fond il est regrettable que l'UDC veuille ainsi proprement discriminer toute une génération qui formera bientôt 20 pourcents de l'ensemble de notre population. Les personnes les plus âgées d'aujourd'hui étaient autrefois certainement les plus saines, autrement elles ne seraient plus en vie. Les seniors d'aujourd'hui ont été, pendant des décennies, un pilier sûr de la solidarité au sein de notre société, en payant des primes d'assurance-maladie. En plus, le bien-être dont tout le monde profite actuellement, nous le devons aussi en grande partie à nos seniors. Ce sont également eux qui ont largement contribué à l'établissement, dans notre pays, d'un système de soins de haute qualité en comparaison mondiale. Cela vaut la peine de garder précieusement la solidarité entre les générations, aujourd'hui et demain!

12 juillet 2012, Joseph Zosso, Schmitten FR

De l'aide en vue pour les personnes prenant soin d'un proche

La conseillère nationale Madame Lucrezia Meier-Schatz (PDC / SG) a déposé l'initiative parlementaire suivante:

Le législateur prend les mesures nécessaires pour créer une allocation d'assistance qui sera versée aux personnes qui prennent soin d'un proche.

Madame Meier-Schatz se fonde sur l'article 160 alinéa 1 de la Constitution fédérale et sur l'article 107 de la loi sur le Parlement. L'initiative a été co-signée par 39 autres parlementaires. Elle a été acceptée par 90 voix contre 77 au Conseil National.

Cette initiative vise à compenser, même partiellement, la perte financière dont sont victimes les personnes (souvent des femmes) qui doivent réduire leur temps de travail pour s'occuper d'un parent nécessitant des soins.

Se faire soigner dans une institution coûte cher à la communauté. Alors ce n'est que justice de rémunérer des personnes qui donnent des soins à domicile à un proche, même si ces soins sont considérés comme évidents à l'intérieur de la famille ou de la parenté.

mg